



DEPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

**DECISION DU MAIRE N° 2024-23
PORTANT CONCLUSION D'UN CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE INFORMATIQUE
POUR L'ENSEMBLE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX
(Y COMPRIS MAIRIE ET ECOLE PUBLIQUE GUTENBERG)**

Nous, Thierry BONTE, Maire de la Commune de Verlinghem,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2122-22,

Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 2020-10 du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoirs,

Considérant qu'il convient d'assurer la maintenance du matériel informatique appartenant à la Commune,

Vu les conditions présentées par la société BM-TECH sise 5 chemin des Aubépines à Hantay (59496),

DECIDONS

Article 1° - de conclure un contrat de prestation informatique pour l'ensemble des bâtiments communaux (y compris la mairie et l'école publique Gutenberg) avec la société BM-TECH sise 5 chemin des Aubépines à Hantay (59496),

Article 2° - le contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2027. Conformément à l'article 7 dudit contrat, celui-ci est renouvelable par reconduction expresse pour une même période de 3 ans.

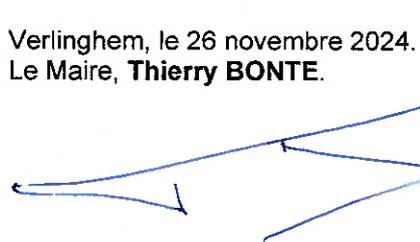
Article 3° - le contrat est conclu pour un montant mensuel de 230 € Hors Taxes (deux cent trente euros) pour la première année, révisable selon les conditions de l'article 6 du contrat.

Conformément à l'article 5 dudit contrat, le paiement des prestations s'effectuera annuellement.

Article 4° - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Verlinghem, le 26 novembre 2024.

Le Maire, **Thierry BONTE**.



Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 28/11/24
et la publication le 28/11/24
Thierry BONTE, Maire.

